

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE  
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE  
5 MARS 2018**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 5 mars 2018 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères, Nathalie Jacob et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers, Daniel Bédard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

**(MONSIEUR)**

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de monsieur Michel Larivière qui est en convalescence.

2018-03-01

### **Nomination d'une secrétaire d'assemblée**

**ATTENDU** que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est à l'extérieur de la région pour des vacances annuelles;

**ATTENDU** que le conseil doit nommer une secrétaire d'assemblée pour la présente séance ;

**ATTENDU** que madame Tania Imhof, secrétaire-trésorière adjointe, peut à la demande de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, le remplacer lors d'absence de celui-ci;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** les membres du conseil municipal nomment madame Tania Imhof, secrétaire-trésorière adjointe, à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-02

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé ;

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 390 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-03

### **Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 5 février 2018**

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 5 février 2018 soit adopté tel que rédigé, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 9 février 2018 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

### **CORRESPONDANCE**

- De Pierre Piché, directeur et gestionnaire de dossiers de l'ASQ Consultant nous remerciant de la confiance que nous avons eu à son égard au cours des 20 dernières années. **(DE MADAME)**

- De madame Jocelyne Saucier, présidente de l'Afeas de Saint-Narcisse qui recommande au conseil le changement des tables et des chaises de la salle municipale.
- Invitation au concert de l'Association des Personnes Vivant Avec un Handicap, MRC des Chenaux, jeudi le 15 mars de 17h00 à 21h00 à l'école secondaire le Tremplin de Ste-Geneviève-de-Batiscan.
- De monsieur Raynald Leclerc, directeur général du Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (SIUCQ), région Mauricie, nous informe que leurs services sont complémentaires et non substitutifs face aux intervenants d'urgence que sont les services policiers, incendies et ambulanciers.

### **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

#### **Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) concernant l'approbation d'une demande de règlement d'emprunt**

Madame Vicky Lizotte, directrice du Service de l'information financière et du financement, nous informe que le règlement numéro 2018-01-535, concernant un emprunt pour la réalisation des travaux du rang Sainte-Marguerite et rang 2 Nord a été approuvé.

#### **Ministère des Transports du Québec (MTQ), programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local**

Monsieur André G. Bernier, directeur du MTQ, nous informe que notre projet a été jugé potentiellement admissible à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 50% des dépenses admissibles. Le projet sera jugé conforme et une lettre d'annonce sera transmise, lorsque le bordereau de soumission signé du plus bas soumissionnaire, la résolution du conseil municipal indiquant le choix des prestataires de services, le coût des travaux et le mode de paiement retenu, ainsi que la lettre d'approbation du règlement d'emprunt aura été transmis au MTQ.

#### **Société d'habitation du Québec (SHQ), Programme Logement abordable Québec- Volet privé, suivi des engagements des propriétaires**

Madame Françoise Thibault, directrice de la SHQ, nous informe que la municipalité doit s'assurer que les propriétaires respectent leurs engagements pour une période de 10 ans, laquelle a débuté en 2010 :

- Ne pas vendre l'immeuble sans avoir obtenu l'autorisation de la SHQ et de la municipalité.
- Ne pas prendre possession d'une unité résidentielle pour lui-même.
- Conserver le mode locatif
- Ne pas modifier le nombre, la typologie et la vocation des unités résidentielles.

De plus, la SHQ accepte, sur la base des documents produits, les états des débours et des encaissements, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

#### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), concernant le dossier de la ferme Heer inc.**

La Commission nous informe qu'elle a reçu la déclaration d'exercice d'un droit, mais que des documents essentiels n'ont pas été fournis et empêchent la poursuite du traitement du dossier. Les documents manquants devront être fournis dans les 90 jours suivant la date du 7 février 2018.

(MINISTÈRE)

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)**

Monsieur Dumar Carrillo Vega, inspecteur, secteurs agricole et municipal, nous a transmis par courriel un avis, que pour l'année 2017 certains résultats d'analyses étaient manquant au rapport SOMAEU du mois janvier 2017, concernant l'effluent. Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a transmis les résultats qui avaient été omis dans le rapport de janvier 2017. De plus, monsieur Carrillo Vega nous demande de régulariser la situation des débits qui dépassent de 80% le débit de conception de la station d'épuration. Dans son courriel monsieur Carrillo Vega nous informe que des sanctions administratives pécuniaires d'un montant de 2 000\$ pour une personne physique et de 10 000\$ dans les autres cas peuvent être imposées à l'exploitant d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées. Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a informé monsieur Carrillo Vega que madame France Paquin, analyste du MDDELCC, est déjà informée que la municipalité a entrepris une étude de débits afin de régulariser la situation.

**Mutuelle des municipalités du Québec, dossier de monsieur Gérald Asselin**

Madame Denise Lamy, expert en sinistre nous informe de la fermeture du dossier numéro 170213-30, concernant des blessures corporelles suite à une chute à l'entrée du Centre d'Action Bénévole.

**RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 5 février dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

**PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

- Aucune question

2018-03-04

**Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de mars 2018 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

**(FINANCEMENT)**

2018-03-05

**Financement des règlements numéro 2012-06-488 et 2017-01-526 acceptation de l'offre de l'institution financière**

**ATTENDU :**

Date d'ouverture :	5 mars 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9540 %
Montant :	542 900 \$	Date d'émission :	13 mars 2018

**ATTENDU** que la Paroisse de Saint-Narcisse a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mars 2018, au montant de 542 900 \$;

**ATTENDU** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - CAISSE DESJARDINS DE MÉKINAC-DES-CHENAUX**

40 900 \$	2,95400 %	2019
42 500 \$	2,95400 %	2020
43 500 \$	2,95400 %	2021
44 900 \$	2,95400 %	2022
371 100 \$	2,95400 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,95400 %

**2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

40 900 \$	2,00000 %	2019
42 500 \$	2,25000 %	2020
43 500 \$	2,50000 %	2021
44 900 \$	2,65000 %	2022
371 100 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,71300

Coût réel : 3,06366 %

### 3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

40 900 \$	3,26000 %	2019
42 500 \$	3,26000 %	2020
43 500 \$	3,26000 %	2021
44 900 \$	3,26000 %	2022
371 100 \$	3,26000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,26000 %

**ATTENDU** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE MÉKINAC-DES-CHENAUX est la plus avantageuse;

**À CES CAUSES**, Il est proposé par monsieur Daniel Bédard  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Paroisse de Saint-Narcisse accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE MÉKINAC-DES-CHENAUX pour son emprunt par billets en date du 13 mars 2018 au montant de 542 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2012-06-488 et 2017-01-526. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-06

#### **Financement des règlements numéro 2012-06-488 et 2017-01-526, modification des règlements en vertu desquels ces billets sont émis**

**ATTENDU** que conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Paroisse de Saint Narcisse souhaite emprunter par billet un montant total de 542 900\$ qui sera réalisé le 13 mars 2018, et réparti comme suit:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2012-06-488 (Pavage Rang St-Félix)	112 100 \$
2012-06-488 (Nacelle)	12 500 \$
2017-01-526 (Chemin du Barrage AIRRL)	196 304 \$
2017-01-526 (Chemin du Barrage municipal)	221 996 \$

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 2012-06-488 et 2017-01-526, la Paroisse de Saint-Narcisse souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que la municipalité de la paroisse de Saint-Narcisse avait le 16 janvier 2018, un emprunt au montant de 124 600\$ à renouveler, sur un emprunt original de 323 500\$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéro 2012-06-488 (pavage St-Félix) et 2012-06-488 (nacelle);

**ATTENDU** qu'en date du 16 janvier 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**ATTENDU** que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 13 mars 2018 inclut les montants requis pour ce financement;

**ATTENDU** qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéro 2012-06-488 (pavage St-Félix) et 2012-06-488 (nacelle)

**À CES CAUSES**, Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

**QUE** les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

**QUE** les billets soient datés du 13 mars 2018;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2019	40 900 \$
2020	42 500 \$
2021	43 500 \$
2022	44 900 \$
2023	46 300 \$ (à payer en 2023)
2023	324 800 \$ (à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2012-06-488 et 2017-01-526 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme **de cinq (5) ans** (à compter du 13 mars 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**QUE**, compte tenu de l'emprunt par billets du 13 mars 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéro 2012-06-488 (pavage rang St-Félix) et 2012-06-488 (nacelle), soit prolongé de 1 mois et 25 jours

Adoptée à l'unanimité.

**(ADOPTION)**

2018-03-07

**Adoption du second projet de règlement numéro 2017-11-532 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05-438 visant à autoriser le remplacement d'un usage dérogatoire protégé par un droit acquis par un autre usage similaire**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser le remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis par un autre usage similaire;

**ATTENDU** que ce remplacement d'usage est assujéti au règlement sur les usages conditionnels;

**ATTENDU** que le fait de permettre cette modification il n'y aura pas d'incidence sur le voisinage;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal adopte le second projet de règlement de zonage numéro 2017-11-532;

**QUE** le présent projet de règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-08

**Vente pour le défaut du paiement des taxes municipales, transmission des dossiers à la MRC des Chenaux**

**ATTENDU** le dépôt de l'état des arrérages des taxes municipales et de la facturation diverse lors de la séance régulière du 4 décembre 2017;

**ATTENDU** l'adoption de la résolution portant le numéro 2017-12-06, demandant au directeur général de transmettre les dossiers en arrérages des années 2015 et 2016 à la MRC des Chenaux, pour leur vente pour défaut de paiement si, à la date limite pour leur transmission, lesdits arrérages n'ont pas été payés ;

**ATTENDU** le dépôt, séance tenante, d'un nouvel état préparé en date de ce jour, lequel démontre que 7 dossiers ne rencontrent pas les conditions de paiement édictées dans la résolution numéro 2017-12-06, ces dossiers sont problématiques en regard de la protection de la créance de la municipalité qui, à la date de la vente pour taxes, le 7 juin 2018, une partie desdites créances excéderait 3 ans et de ce fait, il serait possible qu'elles soient irrécupérables pour la municipalité ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le Conseil homologue l'état des arrérages de taxes municipales en date du 5 mars 2018, lequel est déposé au dossier de la vente pour le défaut du paiement des taxes municipales ;

**(QUE)**

**QUE** le conseil demande au directeur général de transmettre les dossiers problématiques à la MRC Des Chenaux si, à la date limite pour leur transmission, soit le 20 mars 2018, lesdites taxes pour l'année 2015 et 2016 excèdent la date de protection de la créance municipale dont le délai de prescription est de trois ans.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-09

**Portrait de la MRC des Chenaux, offre publicitaire du quotidien Le Nouvelliste**

**ATTENDU** que la MRC des Chenaux s'est associée au quotidien Le Nouvelliste pour réaliser une édition spéciale dressant le portrait de notre MRC ;

**ATTENDU** l'offre publicitaire déposée par Le Nouvelliste sollicitant notre participation dans cette édition spéciale publiée, le samedi 31 mars prochain par l'achat d'un encart publicitaire de 1/8 de page;

**ATTENDU** que les membres du conseil sont d'avis de participer à cette édition spéciale mettant en valeur le territoire de notre MRC et de notre municipalité;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le conseil autorise les coûts de l'encart publicitaire dans l'édition spéciale publiée dans le quotidien Le Nouvelliste, le samedi 31 mars prochain au montant de 318,00\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-10

**Mars, mois de l'alimentation à l'école de la Solidarité**

**ATTENDU** que l'équipe-école de l'école de la Solidarité poursuit sa sensibilisation aux bonnes habitudes alimentaires dans le cadre du mois de l'alimentation;

**ATTENDU** la demande du comité organisateur de l'école de la Solidarité, pour l'obtention d'une contribution financière de la municipalité afin de permettre la continuité des différentes activités et de permettre aux élèves de faire diverses découvertes gustatives dans le cadre du mois de l'alimentation;

**ATTENDU** que la municipalité appuie la promotion de saines habitudes de vie, incluant la saine alimentation de nos enfants;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse autorise le versement d'un montant de 30\$ au comité organisateur dans le cadre du mois de l'alimentation de l'école de la Solidarité;

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-11

**Demande d'autorisation pour un barrage routier**

**ATTENDU** la demande de madame Geneviève Dargis, coordonnatrice de l'Opération Enfant Soleil, afin de leur autoriser un barrage routier;

(ATTENDU)

**ATTENDU** que l'objectif de ce barrage routier est d'amasser des fonds au profit du Téléthon Opération Enfant Soleil;

**ATTENDU** que suite à cette autorisation, une demande sera faite à la Sûreté du Québec de la part de l'organisation Opération Enfant Soleil ;

**ATTENDU** que les membres du conseil sont d'avis à aider l'organisation du Téléthon Opération Enfant Soleil;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le conseil autorise la mise en place d'un barrage routier au profit du Téléthon Opération Enfant Soleil, soit la fin de semaine du 16 juin prochain à l'intersection de la rue Principale et de la route 352 à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-12

**Appui au Parc de la rivière Batiscan pour son projet Réseau marche et vélo 2018-2019**

**ATTENDU** que le Parc de la rivière Batiscan a comme projet un Réseau marche et vélo pour 2018 et 2019;

**ATTENDU** que le Parc de la rivière Batiscan a présenté une demande d'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Narcisse appuie le Parc de la rivière Batiscan pour son projet Réseau marche et vélo 2018-2019 afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-13

**Demande de contribution financière de 75\$ par année pour la Société d'horticulture pour l'année 2018**

**ATTENDU** que la Société d'horticulture des Chenaux réalise chaque année une série de conférences qui portent sur des sujets variés afin de sensibiliser les citoyens aux pratiques reliées à l'horticulture;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse est membre de la Société d'horticulture des Chenaux et à ce titre partage les coûts des activités avec l'ensemble des autres municipalités membre de la Société;

**ATTENDU** que la Société d'horticulture des Chenaux sollicite la contribution financière de la municipalité pour un montant de 75\$, le matériel, ainsi que 2 gratuités de salle pour l'année 2018 afin d'assurer le succès de la programmation et poursuivre sa mission d'éducation;

**(À CES CAUSES)**

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le conseil accepte de verser un montant de 75\$, le matériel, ainsi que 2 gratuités de salles pour l'année 2018 afin d'assumer sa part pour le fonctionnement de la Société d'horticulture des Chenaux.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-14

**Demande au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la mise en place d'un passage pour écolier sur la route 352**

**ATTENDU** que des nouvelles familles se sont installées du côté Sud de la route 352 (rue Principale);

**ATTENDU** que plusieurs enfants doivent traverser la route 352 (rue Principale), à l'intersection de la rue du Collège;

**ATTENDU** que la circulation est plus dense aux heures de pointe et que la vitesse de 50km/heure n'est pas souvent respectée;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Narcisse demande au MTMDET la mise en place d'un passage pour écolier incluant toute la signalisation adéquate à ce passage

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-15

**Demande du Centre d'action bénévole de la Moraine nous sollicitant pour un montant de 300\$, pour leur activité reconnaissance aux bénévoles**

**ATTENDU** que la semaine de l'action bénévole se déroulera du 15 au 21 avril prochain, sous le thème « Je bénévole, tu bénévoles CONJUGUONS NOTRE BÉNÉVOLAT »;

**ATTENDU** que le Centre d'action bénévole de la Moraine va recevoir les bénévoles de tout le territoire, à la salle municipale de Saint-Stanislas, le jeudi 19 avril 2018, dès 10h30;

**ATTENDU** que le Centre d'action bénévole veut comme par le passé offrir cette activité de reconnaissance aux bénévoles gratuitement;

**ATTENDU** qu'une participation financière de 300\$ nous est demandée, à nous et aux autres municipalités desservies par le Centre d'action bénévole de la Moraine;

**ATTENDU** que le Centre d'action bénévole de la Moraine est un organisme sans but lucratif;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier

**(QUE)**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de 300\$ au Centre d'action bénévole de la Moraine, afin de soutenir financièrement leur activité de reconnaissance aux bénévoles.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Adoption d'un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats, avis de motion**

Monsieur Daniel Bédard, conseiller au siège numéro 1, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant la modification du règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Narcisse.

Le projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Présentation **Présentation du projet modifiant le règlement sur les permis et certificats**

Monsieur Daniel Bédard, conseiller au siège numéro 1, présente le projet de règlement concernant la modification du règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Narcisse.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser les propriétaires de résidences à exécuter des travaux de réparation ou de rénovation de leurs bâtiments en produisant une « déclaration de travaux ». Cette déclaration de travaux réduira les procédures administratives, les délais normalement applicables à une demande de permis de construction ou de certificats, de même qu'en abolissant les tarifs exigés pour ces permis et certificats.

Avis de motion **Adoption d'un règlement numéro 2018-02-537 modifiant le règlement numéro 2016-12-523 concernant le Programme de revitalisation, avis de motion**

Monsieur Denis Chartier, conseiller au siège numéro 5, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement 2016-12-523 cette modification refusera toute nouvelle demande au Programme de revitalisation favorisant la construction.

Le projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Présentation **Présentation du règlement numéro 2018-02-537**

Monsieur Denis Chartier, conseiller au siège numéro 5, présente le projet de règlement concernant la modification du règlement 2016-12-523.

Ce projet de règlement a pour objet de refuser toute nouvelle demande d'adhérer au Programme de revitalisation. Par l'adoption du règlement numéro 2018-02-537, les propriétaires ne pourront plus faire de demande au Programme de revitalisation favorisant la construction, l'agrandissement et la transformation de bâtiment dans le secteur central de la municipalité de Saint-Narcisse. Les demandent présentement acceptés resteront active jusqu'à la date de leur échéance.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Jean-Pierre Piché demande plus de précision au sujet du projet de règlement sur les permis et certificats. Monsieur Guy Veillette, maire, précise que présentement il est toujours nécessaire de demander un permis pour tout type de travaux. Lorsque le règlement sera adopté, il sera important de valider exactement quel type de travaux ne nécessitera plus de permis de construction mais simplement une « Déclaration de travaux ». Il précise également que la « Déclaration de travaux » sera sans frais contrairement au permis de construction.

**(CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE)**

2018-03-16

**Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu:

La clôture de l'assemblée à 20h35.

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Guy Veillette, maire

---

Mme. Tania Imhof,  
Secrétaire-Trésorière adjointe